



Certifier ses compétences en langue française : pourquoi, comment ?

Partie 2 : les tests

Par S. BERTRAND

1- Les tests de Français Langue Etrangère...

2 certificateurs principaux



TCF Tout public

Le TCF tout public permet à une personne d'évaluer ses connaissances en français pour des raisons personnelles, académiques ou professionnelles. Les items sont présentés dans un ordre de difficulté progressive **allant du niveau A1 au niveau C2** du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL).

C'est en quelque sorte **une photographie linguistique du niveau** en français au moment où le candidat présente le test, qui recevra une attestation de résultats (**valable 2 ans**).

TCF Tout public

Présentation détaillée

Il est composé de trois épreuves obligatoires et de deux épreuves complémentaires

Trois épreuves obligatoires		Deux épreuves complémentaires	
76 items 1 h 25	Compréhension orale 29 items 25 minutes	1 h 12	Expression orale 12 minutes
	Maîtrise des structures de la langue 18 items 15 minutes		Expression écrite 60 minutes
	Compréhension écrite 29 items 45 minutes		

Compréhension orale (29 items, 25 minutes)

Les items permettent d'évaluer les capacités à comprendre le français parlé, en particulier :

- des mots et des expressions courantes dans des **situations de communication quotidiennes** (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'**essentiel** de messages et d'annonces publiques ;
- des **informations** portant sur des **personnes**, des **faits** ou des **événements** dans des émissions de radio ou de télévision **ayant trait à l'actualité** ou sur des sujets personnels, professionnels ou éducationnels ;
- des exposés traitant de **sujets concrets ou abstraits** ;
- **tout genre de discours** prononcé à un débit standard.

Les enregistrements sont représentatifs de communications orales telles qu'on peut les entendre en France ou dans les pays francophones, en particulier lorsqu'il s'agit d'extraits d'émission de [S'entraîner au DELF, TCF et DFP avec RFI - Français Facile - RFI](#) (RFI).

Maîtrise des structures de la langue : grammaire et lexique (18 items, 15 minutes)

Les items évaluent la capacité à identifier et choisir les formulations correctes dans des structures syntaxiques et lexicales.

Les questions sont toujours associées à des situations de communication et à des contextes français ou francophones.

Compréhension écrite (29 items, 45 minutes)

Les items testent les capacités à comprendre (sur les niveaux élémentaires) :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication courantes (lettres amicales ou formulaires) ;
- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;

Compréhension écrite (29 items, 45 minutes)

Les items testent les capacités à comprendre (sur les niveaux plus élevés) :

- des **articles** et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des **textes** factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des **textes abstraits** ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés, d'œuvres littéraires.

Les deux épreuves complémentaires

Expression orale (entretien de 12 minutes maximum)

La passation de l'épreuve d'expression orale se fait individuellement sous la forme d'un entretien en face à face avec un examinateur / une examinatrice.

- Cette épreuve comporte 3 tâches dont une avec un temps de préparation.
- Ces 3 tâches évaluent le candidat sur les six niveaux de l'échelle du *Cadre européen commun de référence* (du niveau A1 au niveau C2).
- L'entretien est enregistré, évalué une première fois par l'examinateur, puis transmis à France Education pour une seconde évaluation. Chaque production fait donc l'objet d'une double correction systématique.

Description des tâches :

- **Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation.**

Durée de l'échange : 2 minutes

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).

- **Tâche 2 – Exercice en interaction avec préparation.**

Durée : 5 minutes 30 (dont 2 minutes de préparation durant lesquelles le candidat est autorisé à prendre de courtes notes)

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Les statuts de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

Description des tâches :

- **Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation.**

Durée de l'échange : 4 minutes 30

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examineur.



Description des tâches :

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- parler de lui, de son environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure

Expression écrite :

Description des tâches :

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour **décrire, raconter et/ou expliquer**, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.

Nombre de mots attendu : minimum 60 mots/maximum 120 mots.

- **Tâche 2** : Rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note,... à l'intention de plusieurs destinataires pour faire **un compte rendu d'expérience ou un récit**. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier,...).

Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 150 mots.



Expression écrite :

Description des tâches :

• **Tâche 3** : rédaction **d'un texte** (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, ...) **qui compare deux points de vue portant sur un fait de société**, exprimés dans deux documents courts et simples de 90 mots environ chacun. Le candidat prend position sur le thème traité dans les deux documents.

Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 180 mots.

Soit entre 40 et 60 mots pour la 1^e partie de la tâche et entre 80 et 120 mots pour la 2^e partie de la tâche.

Expression écrite :

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, ... ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- comparer deux points de vue ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée ;
- être capable de faire une synthèse et de reformuler.

Le TCF Intégration Résidence et Nationalité (IRN)

Public :

Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour :

- une demande de nationalité française ;
- une demande de carte de résident de longue durée ;
- une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII.

Présentation des épreuves

NB : Le TCF IRN évalue exclusivement les compétences linguistiques et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Composition du TCF Intégration, Résidence et Nationalité

Les différentes caractéristiques du TCF Intégration, Résidence et Nationalité détaillées ci-dessous :

Compréhension orale

(20 questions)
épreuve collective

Durée : **15 minutes**

Compréhension écrite

(20 questions)
épreuve collective

Durée : **20 minutes**

Expression écrite

(3 tâches)
épreuve collective

Durée : **30 minutes**

Expression orale

(3 tâches)
épreuve individuelle

Durée : **10 minutes***

* Temps d'interaction effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).

**Durée totale du TCF Intégration,
Résidence et Nationalité**

1 heure 15

Épreuves obligatoires - Compréhension orale

Il y a différents types d'exercices de compréhension orale :

- **La compréhension d'énoncés en lien avec un dessin** reflétant des scènes de la vie quotidienne. Les propositions de réponses sont données à l'oral uniquement, vous devez choisir celle qui correspond à l'image.
- **La compréhension de courts échanges correspondant à des situations de la vie réelle** (salutations, appel téléphonique, demande de renseignement, annonce de gare, météo, etc.). Les propositions de réponses sont données à l'oral uniquement.
- **La compréhension de micro-conversations** (deux ou trois échanges) ou la compréhension d'exposés, de documents radiophoniques. Les propositions de réponses sont écrites sur un livret.

Compréhension orale

Ces questions testent les capacités à comprendre le français parlé, comme, par exemple :

- **des mots familiers et des expressions courantes** dans des situations de communication courante (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- **l'essentiel de messages et d'annonces simples et claires** ;
- **des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements** dans des émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels ;
- **des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits** ;
- **tout genre de discours prononcé à un débit courant.**

Compréhension orale

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse mais une seule réponse est exacte.

A B C D

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

ATTENTION : Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.

Compréhension écrite

Ces questions testent les capacités à comprendre le français écrit, comme, par exemple :

Pour des niveaux élémentaires :

- **des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication** (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- **des informations contenues dans des documents courants** (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- **des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements** (lettres personnelles) ;
- **des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;**

Compréhension écrite

Pour des niveaux plus élevés :

- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse mais une seule réponse est exacte.

A B C D

- Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Expression orale

Cette épreuve teste les capacités à s'exprimer en français à l'oral et est composée de 3 tâches :

- **Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation** (3 minutes) : le candidat doit faire la preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).
- **Tâche 2 – Exercice en interaction sans préparation** (3 minutes 30) : le candidat doit faire la preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Le statut de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.
- **Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation** (3 minutes 30) : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examineur.

Expression orale

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- parler de soi, de son environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer, conclure.

Expression écrite

- **Tâche 1 : décrire une personne, un groupe de personne, un lieu, un objet à quelqu'un dans un message court** en réaction à une question posée par un ou des interlocuteurs dans un message court. Nombre de mots attendu : minimum 30 mots/maximum 60 mots.
- **Tâche 2 : rédiger un récit d'activités quotidiennes** à l'intention d'un ou plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Nombre de mots attendu : minimum 40 mots/maximum 90 mots
- **Tâche 3 : donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne / groupe de personnes** à une ou plusieurs personnes. Nombre de mots attendu : minimum 40 mots/maximum 90 mots.

Expression écrite

Dans cette épreuve d'expression écrite, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, ... ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée.

Expression écrite

ATTENTION ! La copie d'expression écrite pourrait être évaluée « A1 non atteint » si :

- l'écriture n'est pas lisible (en cas de passation sur support papier) ;
- chaque tâche n'est pas réalisée avec le nombre mots exigé ;
- la production est hors-sujet ;
- une ou plusieurs tâches ne sont pas réalisées.

L'attestation du TCF Intégration, Résidence et Nationalité fera apparaître :

- la mention « Niveau requis pour la demande de naturalisation (B1) : Atteint / Non atteint »,
- la mention « Niveau requis pour la demande de la carte de résident (A2) : Atteint / Non atteint »,
- la mention « Niveau global A1 : Atteint / Non atteint » (niveau requis pour les apprenants dans le cadre des formations OFII).



Résultats

Les résultats sont transmis au centre de passation dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de réception du matériel de session par France Éducation international. L'attestation se retire directement dans le centre de passation.

L'attestation aura une durée de validité de 2 ans à partir de la date de délivrance des résultats. Attention ! Un seul exemplaire de l'attestation est délivrée. Il est donc recommandé de conserver une copie de l'attestation.

Le TCF IRN évalue jusqu'au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

A1 non atteint

0 à 100 points

A1

101 à 199 points

A2

200 à 299 points

B1 atteint

Plus de 300 points

Attestation

Au verso de l'attestation, sont présentées les grilles de niveaux et d'interprétation des scores.

Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture, le candidat doit avoir atteint le niveau requis pour la demande de carte de résident, c'est-à-dire le niveau A2 du CECR.

Grille d'interprétation des notes :

<https://www.france-education-international.fr/document/grilleniveauxctcf>

Fiche synthétique de présentation du TCF IRN :

<https://www.france-education-international.fr/document/presentationctcfirn>

Cas de dispense

Des cas de dispense pour les personnes postulant à la naturalisation française sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). La dispense peut être accordée par la préfecture pour :

- **Les personnes titulaires d'un diplôme officiel.** Le niveau **minimum** requis est le **niveau 3** de la nomenclature nationale des niveaux de formation (Brevet des collèges, CAP).
- Toutefois, il convient de bien **s'assurer auprès des autorités préfectorales que le diplôme sera accepté ;**
- les personnes titulaires d'un diplôme de langue française de niveau B1 minimum (DELF, DU, DCL) ;

Cas de dispense

- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture). Dès lors, elles peuvent bénéficier d'une dispense sur présentation du certificat médical réglementaire (cf. l'arrêté INTV2009412A du 17 juillet 2020) délivré par leur médecin traitant.

Ce certificat peut prévoir soit une dispense de test, soit un aménagement des épreuves. Si l'aménagement préconisé ne peut être mis en œuvre, le centre délivre au demandeur une attestation qu'il joindra à son certificat médical afin de bénéficier de la dispense.

Attention : AUCUNE limite d'âge n'a été fixée dans le cadre de la demande de naturalisation.

Les personnes de plus de 65 ans peuvent être dispensée dans le cadre de la demande d'un titre de séjour « résident »

Les personnes qui demandent un renouvellement de carte n'ont pas besoin de présenter une attestation linguistique.

Les personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme dans leur langue ne sont pas mentionnées dans les cas de dispense et sont soumises à la passation du test.

S'entraîner

Par ailleurs, pour vous entraîner, il est conseillé de vous exercer avec :

L'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur [le site de RFI Savoirs](#)

L'entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur [le site de TV5Monde](#)



Afin de se préparer à la passation du TCF, voici quelques exemples de questions et de sujets.

[Exemples d'épreuves](#)

S'entraîner – S'informer



Pour se documenter sur le TCF

<https://liseo.france-education-international.fr/site/bibliographies/bibliographie-ressources-preparation-tcf.pdf>

Son pendant existe aussi pour les ressources DELF-DALF :

<https://liseo.france-education-international.fr/site/bibliographies/bibliographie-ressources-preparation-delf-dalf.pdf>

Les centres agréés TCF*

ACCENT FRANÇAIS 2 rue de Verdun 34000 MONTPELLIER

Tél : 04-67-58-12-68 - Fax : 04-34-22-11-64

Courriel : contact@accentfrancais.com - Site internet : www.accentfrancais.com

ALLIANCE FRANCAISE 17 rue Marceau 34000 MONTPELLIER

Tél : 09-83-88-46-13

Courriel : alliancefrancaise.montpellier@gmail.com - Site internet : www.alliance-francaise-montpellier.com

ASMOUNE 6 Quai de la République 34200 SETE

Tél : 04 67 18 63 64 Courriel : asmoune@wanadoo.fr – Site internet : <https://asmoune.org/tcf-anf/>

CENTRE HOBSON 24 bis rue de la République 34500 Béziers

Tél. : +33 (0) 4 67 49 33 39 Courriel : contact@centre-hobson.com

INFREP 4 rue Rondelet 34000 MONTPELLIER

Tél : 04-67-06-50-08 Fax : 04-67-06-53-56 Courriel : infrep34@infrep.org - Site internet : www.infrep.org

***NB : attention, certains centres agréés adossent la passation de l'examen à un parcours de formation payant (séjour de formation linguistique p. ex.) ou à un dispositif (AFC FLE de France Travail p. ex). Se renseigner avant auprès du centre.**



Qu'est-ce que le TEF ?

Le TEF (test d'évaluation de français) est un instrument de référence internationale destiné à évaluer le niveau en langue française des personnes non-francophones. Il est conçu, diffusé et administré par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)**. Il est reconnu par :

- Le Ministère français de l'Éducation Nationale,
- Le Ministère français de l'Intérieur
- Le Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration canadien
- Le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du Québec.

Il permet la délivrance d'une attestation valable 2 ans.



Le Test d'évaluation de français



1 TEST, 5 ÉPREUVES

Compréhension orale • Compréhension écrite • Expression orale • Expression écrite • Lexique et structure

TEF INTÉGRATION RÉSIDENCE NATIONALITÉ

Compréhension orale

Compréhension écrite

Expression orale

Expression écrite

TEF CANADA

IMMIGRATION

Compréhension orale

Compréhension écrite

Expression orale

Expression écrite

CITOYENNETÉ

Compréhension orale

Expression orale

TEF QUÉBEC

Épreuves obligatoires

Compréhension orale

Expression orale

Épreuves optionnelles

Compréhension écrite

Expression écrite

TEF Autres usages

Mobilité étudiante

Recrutement

Attestation d'un niveau de langue

Positionnement

De 1 à 5 épreuves en fonction de vos besoins

Compréhension orale

Compréhension écrite

Expression orale

Expression écrite

Lexique et structure



Qu'est que le TEF ?

Il se décline en 4 variantes, selon les objectifs des candidats :

- **TEF Intégration, Résidence et Nationalité** : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-irn/>
- › **TEF pour les études en France** : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/#etudes>
- › **TEF pour le Canada** : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-canada/>
- › **TEF pour l'accès au Québec (TEFAQ)** : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-quebec-tefaq/>

Un manuel pour s'entraîner :

https://liseo.france-education-international.fr/index.php?lvl=notice_display&id=50156

Des tutoriels :

[Les tutoriels pour se préparer au TEF - Le français des affaires \(lefrancaisdesaffaires.fr\)](https://www.lefrancaisdesaffaires.fr)



Focus sur le TEF intégration, résidence et nationalité



Reconnu par le ministère de l'Intérieur français, le **TEF Intégration, Résidence et Nationalité** est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant :

- valoriser son niveau de français dans le cadre du parcours citoyen OFII (niveau A1)
- certifier son niveau de français pour une demande de carte de résident de longue durée (niveau A2) ;
- certifier son niveau de français pour une demande de nationalité française (niveau B1).

On peut également valider son niveau de français avec un Diplôme de français professionnel (DFP). Valables à vie, ils sont aussi reconnus par le Ministère de l'Intérieur

Quelles sont les épreuves ?

Il regroupe 4 épreuves obligatoires :

- **Compréhension écrite** : 30 min – 13 questions – QCM sur ordinateur
- **Compréhension orale** : 10 min – 17 questions – QCM sur ordinateur
- **Expression écrite** : 30 min – 2 sujets à traiter – sur ordinateur (Section A : 10 mn Section B : 20 mn)
- **Expression orale** : 10 min - 2 sujets à traiter en 5 mn chacun – en face à face avec un examinateur

Durée totale de l'examen : 1h20

Toutes les épreuves doivent être passées au cours d'une même journée. Si le score obtenu à l'une des épreuves ne satisfait pas, on doit repasser l'ensemble des épreuves. On peut repasser le test autant de fois que voulu en respectant 30 jours de délai entre chaque session.

Comment se préparer ?

On peut découvrir le test et se préparer à l'examen, avec le tutoriel ci-dessous :

<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-irn/>

<https://youtu.be/LLnpx9wvmIY>



TEF Intégration, Résidence et Nationalité - Tutoriel officiel



On trouve aussi des simulations de tests : https://youtu.be/92T0UdanY_U?si=I2grgwcZghZ40eAH

Une plateforme d'entraînement en ligne payante par les concepteurs du TEF (69 euros pour 1 an d'accès) : [TEF, la préparation en ligne | PrepMyFuture.com](#) (100 fiches de cours, 2200 exercices, 5 tests blancs officiels dont 2 IRN)

Comment obtenir ses résultats ?

Les attestations de résultats sont dématérialisées. Les résultats sont transmis au centre de passation dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception du matériel de session. Le candidat reçoit un courriel avec un lien permettant d'accéder à son coffre-fort numérique et d'obtenir son attestation.

Centres agréés TEF*

BÉZIERS & MONTPELLIER

Passerelles SCOP

Examen(s) : *TEF / TEF Intégration Résidence Nationalité / TEF Canada / TEFAQ / DFP /*

Adresse : 7 rue Joseph Fabre 34500 Béziers ou 26 rue Enclos Fermaud 34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 49 21 71

Mail : beziers@passerelles34.fr Site : www.passerelles-formation.fr/

MONTPELLIER

LSF - Montpellier French Language School

Examen(s) : *TEF / TEF Intégration Résidence Nationalité / TEF Canada / TEFAQ / DFP /*

Adresse : 6 rue Foch - 34000 MONTPELLIER Téléphone : +33 4 67 91 70 03

Mail : contact@lsf-france.com Site : www.lsf-france.com

*NB : attention, certains centres agréés adossent la passation de l'examen à un parcours de formation payant (séjour de formation linguistique p. ex.) ou à un dispositif (AFC FLE de France Travail p. ex). Se renseigner avant auprès du centre.



Centres agréés TEF

Institut linguistique du Peyrou (ILP)

Examen(s) : *DFP / TEF*

Adresse : 3 rue Auguste Comte 34000 Téléphone : 04 67 92 05 55

Mail : contact@ilp-france.com Site : www.ilp-france.com

LSF Montpellier | French Language School

Examen(s) : *TEF / TEF Intégration Résidence Nationalité / TEF Canada / TEFAQ / DFP /*

Adresse : 6 rue Foch 34000 Téléphone : 04 67 91 31 60

Mail : INFO@LSF-FRANCE.CO Site : <https://lsf-france.com/>

Centres agréés TEF

Passerelles SCOP

Examen(s) : *TEF Intégration Résidence Nationalité / TEF Canada / TEFAQ / DFP /*

Adresse : 26 rue Enclos Fermaud 34000 Téléphone : 04 67 92 42 00

Mail : hure@passerelles34.fr Site : www.passerelles-formation.fr/

Liste générale des centres agréés en France

<https://www.lefrançaisdesaffaires.fr/trouver-un-centre-agree/>

MERCI

de votre attention

CRIA34.FR

